

DECISION N° 2026/ DVL / SUB/ FQ

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R.421-18,

Vu le décret n° 2022-706 du 26 avril 2022 relatif à la gouvernance des offices publics de l'habitat et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n° 2026-08 du Conseil d'administration du 30 janvier 2026 autorisant les titulaires des délégations de signature du service Développement Partenariat et Foncier de la Direction des services Expertises et Appuis (Pôle Maitrise d'ouvrage et Développement), à subdéléguer leur signature aux chefs de projets relevant de leur autorité,

Vu la décision de la Directrice générale, Madame Cécile BELARD du PLANTYS donnant délégation de signature à Madame Anne-Lise BURGERT, Cheffe de service Développement Partenariats et Foncier,

Dans le cadre de l'autorisation de subdélégation susvisée, je, soussignée Anne-Lise BURGERT, Cheffe de service Développement Partenariats et Foncier, délègue ma signature concernant les documents listés ci-après, à Monsieur François-Marie QUEINNEC, Chef de projet développement foncier, lequel relève de mon autorité :

Liste des documents concernés (documents visés dans la décision de la Directrice Générale susvisée accordée au délégant) :

- Les contrats préliminaires de réservation dans le cadre des opérations en Bail Réel Solidaire (BRS).
- Les actes de constitution de servitudes ;
- Les avenants aux baux constitutifs de droits réels dans le cadre d'ajout de clauses encadrées par des délibérations spécifiques.

Fait à Paris en deux exemplaires,

02 MARS 2026

La Délégente
Madame Anne-Lise BURGERT
Cheffe de service Développement Partenariats et
Foncier



Le Délégataire
Monsieur François-Marie QUEINNEC
Chef de projet développement foncier

